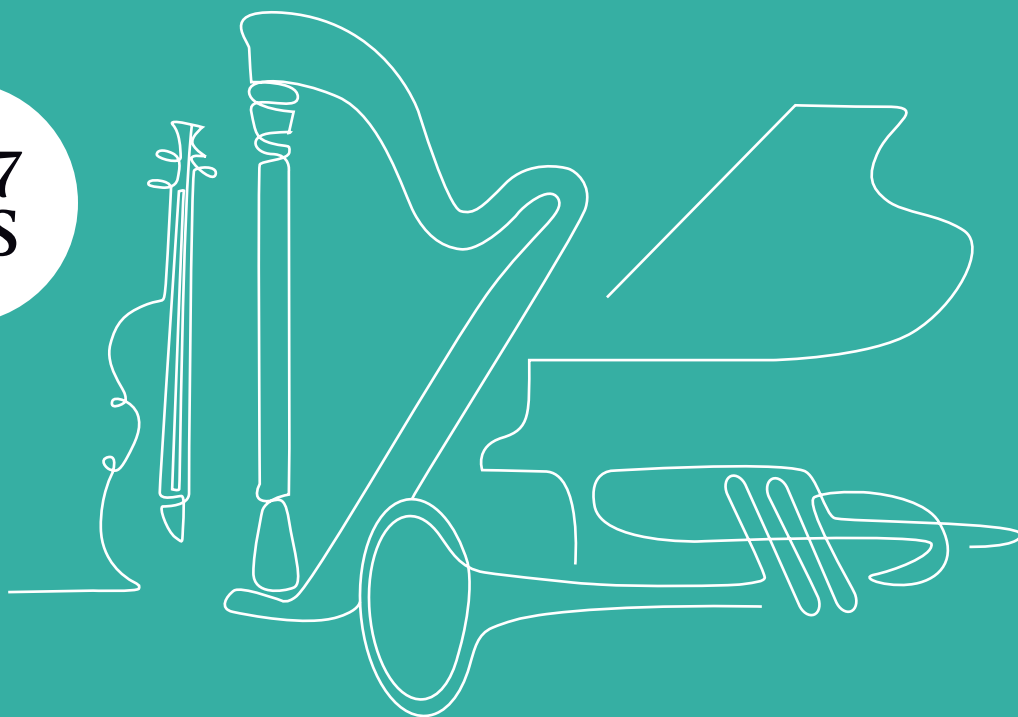




7-17
ANS



RÈGLEMENTS DU CONCOURS

DIFFUSION VIRTUELLE : 5 au 7 MAI 2023
FINALE : 27 et 28 MAI 2023

PARTENAIRE OFFICIEL



Le Concours OMNI de l'Orchestre Métropolitain vise à encourager la pratique instrumentale chez les jeunes et à faire valoir leur talent dans un cadre sain, favorisant ainsi l'épanouissement et le développement musical de chacun des participants. Pour sa 5^e édition, le Concours OMNI se déploie en deux volets : le volet participatif et le volet compétitif. Les jeunes musiciennes et musiciens de tout le pays, âgés de 7 à 17 ans, sont invités à s'inscrire à l'un ou l'autre de ces volets en soumettant un enregistrement vidéo de leur performance avant le 20 mars 2023. Les prestations musicales de tous les participants seront diffusées sur la chaîne YouTube de l'OM les 5, 6 et 7 mai 2023. Les participants recevront les commentaires du jury composé de musiciens et de collaborateurs de l'OM. Les participants du volet participatif courent la chance de recevoir l'un des dix (10) Prix Crescendo et divers autres prix de participation. Parmi l'ensemble des participants inscrits au volet compétitif, 40 finalistes seront sélectionnés par le jury pour prendre part à l'épreuve finale du Concours OMNI. Celle-ci se déroulera à Montréal les 27 et 28 mai 2023, à la Chapelle historique du Bon-Pasteur. En tout, plus de 25 000 \$ en prix seront décernés aux lauréates et aux lauréats du volet compétitif lors de la cérémonie de remise de prix, qui aura lieu le 11 juin 2023.

*** NOUVELLE CATÉGORIE ***

Pour souligner la 5^e édition du Concours OMNI, l'OM est heureux d'annoncer l'ajout d'une nouvelle catégorie d'instruments! En effet, les percussionnistes jouant d'un instrument de percussion à clavier sont maintenant invités à participer au Concours, au sein de la catégorie Percussions, harpe et guitare.

TABLE DES MATIÈRES

INSCRIPTIONS
P. 4

VOLETS
P. 5

CATÉGORIES
P. 6

DOSSIER
D'INSCRIPTION
P. 7

CRITÈRES
D'ADMISSIBILITÉ DES
ENREGISTREMENTS VIDÉO
P. 8

PHOTO
P. 9

DÉROULEMENT
DU CONCOURS
OMNI VIRTUEL
P. 9

ÉVALUATION DES DOSSIERS
P. 9

DÉVOILEMENT
DES RÉSULTATS
P. 10

ÉPREUVE FINALE
P. 11

PRIX
P. 11 et 12

DROIT À L'IMAGE –
CONSENTEMENT
ET RENONCIATION
P. 13

DATES
IMPORTANTES
P. 13

COORDONNÉES
P. 13

ANNEXE –
GUIDE TECHNIQUE
P. 14



Cliquez sur la section que vous souhaitez consulter.



INSCRIPTIONS

Le Concours OMNI est ouvert aux jeunes musiciennes et musiciens de 7 à 17 ans (en date du 20 mars 2023).

Les participants doivent s'inscrire et envoyer leur enregistrement vidéo **au plus tard le 20 mars 2023** (formats et spécifications précisés en page 8, *Critères d'admissibilité des enregistrements vidéo*) en remplissant le [formulaire en ligne, disponible sur le site de l'OM dans la section Éducation](#). Une inscription incomplète entraînera malheureusement la disqualification du candidat.

En envoyant la captation de sa prestation, chaque participante et participant, parent ou tuteur·trice autorise l'Orchestre Métropolitain à diffuser son image vidéo sur ses différentes plateformes numériques dans le cadre du Concours OMNI 2023. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous référer à la section *Droits à l'image - Consentement et renonciation* en page 13.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription* sont de :

- 25 \$ pour le volet participatif
- 40 \$ pour le volet compétitif

Ils peuvent être payés par carte de crédit lors de l'inscription à partir du formulaire en ligne.

POSSIBILITÉ D'UN PARRAINAGE

Pour favoriser l'accès au Concours OMNI 2023 pour toutes et tous, l'Orchestre Métropolitain (OM) offre aux participants la possibilité de bénéficier d'une aide financière pour couvrir, en totalité ou en partie, les frais d'inscription. Une case du formulaire d'inscription vous permet de bénéficier de cette aide financière.

* Non remboursables.



VOLETS

Le Concours OMNI 2023 se divise en deux volets : le **volet participatif** et le **volet compétitif**. Les participantes devront choisir de s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces volets au moment de leur inscription.

LES PARTICIPANTS DU VOLET PARTICIPATIF :

- Verront leur vidéo diffusée dans le cadre de la première étape virtuelle du Concours OMNI 2023;
- Recevront des commentaires des juges;
- Pourraient se voir remettre l'un des dix (10) Prix Crescendo d'une valeur de 100 \$ chacun;
- Pourraient recevoir l'un des nombreux prix remis par tirage au sort (abonnement à l'OM, billets pour assister à un concert de l'OM, invitation à une répétition générale, ainsi que d'autres occasions privilégiées auxquelles ils seront invités.) ;
- Recevront un prix de participation et un certificat attestant de leur participation au Concours OMNI 2023.

LES PARTICIPANTS DU VOLET COMPÉTITIF :

- Verront leur vidéo diffusée dans le cadre de la première étape virtuelle du Concours OMNI 2023;
- Recevront des commentaires des juges;
- Courent la chance d'être sélectionnés parmi les 40 finalistes pour participer à l'épreuve finale à la Chapelle historique du Bon-Pasteur (Montréal);
- Courent la chance de recevoir un prix (le Concours remettra plus de 26 000 \$ en bourses aux lauréates et lauréats de cette 5^e édition);
- Courent la chance d'être invités à se produire dans le cadre d'un concert présenté à la Chapelle historique du Bon-Pasteur (Montréal) en 2023-2024;
- Recevront un prix de participation et un certificat attestant de leur participation au Concours OMNI 2023.



CATÉGORIES

Les participants de chaque volet sont regroupés en 12 catégories, en fonction de leur instrument et de leur âge, en date du 20 mars 2023 :

ÂGE	INSTRUMENT
7 - 11 ans	Cordes
	Piano
	Vents
	Percussions, harpe et guitare
12 - 14 ans	Cordes
	Piano
	Vents
	Percussions, harpe et guitare
15 - 17 ans	Cordes
	Piano
	Vents
	Percussions, harpe et guitare

La catégorie cordes :

le violon, l'alto, le violoncelle et la contrebasse.

La catégorie vents :

la flûte (flûte traversière, flûte à bec, piccolo), le hautbois, la clarinette, le basson, le cor, le saxophone, la trompette, le trombone, l'euphonium et le tuba.

La catégorie percussions, harpe et guitare :

les percussions à clavier (xylophones, marimbas, glockenspiels et vibraphones), la harpe et la guitare classique.



DOSSIER D'INSCRIPTION

Au moment de leur inscription, les participantes et participants doivent transmettre un enregistrement vidéo de leur prestation. Les enregistrements vidéo doivent être envoyés lors de l'inscription en ligne **avant le 20 mars 2023**.

VOLET PARTICIPATIF

Les participants du volet participatif peuvent présenter une (1) ou deux (2) pièces (enregistrées séparément). La durée totale des enregistrements doit être de maximum 10 minutes pour les participants âgés de 7 à 11 ans, et de maximum 15 minutes pour les participants âgés de 12 à 17 ans.

Nous les encourageons fortement à respecter le minutage minimum ci-dessous afin que la durée de leur performance permette aux juges d'émettre des commentaires constructifs.

CATÉGORIES	MINUTAGE	NOMBRE DE PIÈCES
7 - 11 ans (tous les instruments)	2 à 10 minutes	1 ou 2 pièces
12 - 14 ans (tous les instruments)	3 à 15 minutes	
15 - 17 ans (tous les instruments)	5 à 15 minutes	

VOLET COMPÉTITIF

Les participantes et participants du volet compétitif doivent présenter deux pièces contrastantes (enregistrées séparément), en respectant le minutage indiqué ci-dessous :

CATÉGORIES	MINUTAGE	NOMBRE DE PIÈCES
7 - 11 ans (tous les instruments)	2 à 10 minutes	2 pièces
12 - 14 ans (tous les instruments)	5 à 15 minutes	
15 - 17 ans (tous les instruments)		

IMPORTANT Une seule pièce par participant sera diffusée lors de la présentation virtuelle du Concours OMNI 2023. Au moment de l'inscription, les participants sont invités à préciser le titre de la pièce qu'ils souhaitent voir diffusée par l'OM. L'intégralité de leur prestation sera cependant prise en compte par le jury.

AUTRES PRÉCISIONS

REPRISES

Les pièces sont jouées sans reprise. Seuls les *da capo* en vue d'une *coda* sont permis.

PARTITIONS

Les participantes et participants de toutes les catégories doivent obligatoirement transmettre leurs partitions **en format PDF (pages dans l'ordre)** au moment de l'inscription.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement au piano n'est pas exigé.

MÉMORISATION

La mémorisation n'est pas obligatoire.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ENREGISTREMENTS VIDÉO

L'ENREGISTREMENT VIDÉO DOIT RÉPONDRE AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- Chaque pièce musicale doit être enregistrée séparément;
- Les vidéos doivent être filmées avec une caméra fixe, **en format horizontal** et en haute résolution (1920x1080 pixels, ou au minimum 1280x720 pixels, fichiers MP4 ou MOV);
- Le ou la participant-e doit être positionné(e) au centre de l'image, de façon à ce que le haut de son corps, son instrument et ses mains soient bien visibles;
- L'enregistrement vidéo doit avoir été réalisé dans le but de participer au Concours OMNI 2023. **Ainsi, au début de chaque vidéo, le ou la participante doit se présenter** et préciser s'il s'agit de sa première, deuxième, troisième ou quatrième participation au Concours OMNI de l'Orchestre Métropolitain;
- Les vidéos ne peuvent être éditées ni faire l'objet d'un montage;
- Chaque nom de fichier vidéo doit inclure le nom de famille du ou de la participante ainsi que le titre de l'œuvre (exemple : Y.NézetSéguin_ConcertoMozart.mp4).

Un guide proposant des conseils techniques pour obtenir la meilleure qualité d'enregistrement possible se trouve en annexe, à la page 15.

À la suite de la date limite d'inscription et après avoir reçu toutes les vidéos des participants, le comité organisationnel du Concours OMNI 2023 communiquera avec ceux et celles dont l'enregistrement vidéo ne répond pas aux critères énoncés plus haut, *Critères d'admissibilité des enregistrements vidéo*. Ceux-ci auront jusqu'au lundi 27 mars pour acheminer un nouvel enregistrement au comité organisationnel du Concours OMNI 2023. Les vidéos ne répondant pas aux critères ne pourront pas être diffusées lors de la présentation virtuelle du Concours OMNI 2023.

SOUTIEN TECHNIQUE

Afin d'obtenir du soutien pour la réalisation de l'enregistrement vidéo, les participant-e-s peuvent communiquer avec :

Lysandre Dunberry
Coordonnatrice, Éducation
Orchestre Métropolitain
concoursomni@orchestremetropolitain.com



PHOTO

Lors de l'inscription, une photo par participant sera demandée. Ces photos seront utilisées lors des dévoilements des finalistes et des lauréates et lauréats de chaque volet et de chaque catégorie. Nous vous remercions de veiller à ce que la photo envoyée respecte les paramètres suivants :

- Les photos doivent être prises dans un format « portrait », avec votre caméra ou votre téléphone cellulaire placé verticalement.
- Le sujet doit être visible de la tête au buste.
- Les photos doivent être en couleur.
- Le sujet doit se trouver devant un fond neutre.

DÉROULEMENT DU CONCOURS OMNI VIRTUEL

Du 5 au 7 mai 2023, l'Orchestre Métropolitain diffusera sur sa chaîne YouTube les vidéos envoyées par l'ensemble des participant-e-s (une seule pièce par candidat-e). Les prestations seront regroupées par catégorie. L'horaire de la diffusion en direct sera transmis aux participant-e-s au plus tard le vendredi 28 avril 2023. Ces vidéos seront disponibles sur la chaîne YouTube de l'OM après le dévoilement en direct de chaque catégorie.

Les noms des lauréat.e.s du volet participatif ainsi que les noms des participant-e-s du volet compétitif sélectionné-e-s pour participer à l'épreuve finale (voir page 11, Épreuve finale) seront annoncés le 7 mai 2023 sur les réseaux sociaux de l'OM.

ÉVALUATION DES DOSSIERS

Les vidéos fournies par les participants seront évaluées par le jury à partir du 21 mars 2023.

Les juges évaluent les aptitudes musicales et techniques des participant-e-s à l'aide des critères d'évaluation suivants :

Musicalité ● Sens rythmique ● Nuances ● Respect du texte ● Intonation (s'il y a lieu)

La qualité de l'enregistrement vidéo ne sera pas considérée dans l'évaluation des prestations par les juges. Cependant, l'enregistrement soumis doit répondre aux critères listés à la page 8, *Critères d'admissibilité des enregistrements vidéo* afin d'être admissible. Il est fortement conseillé de vous référer au guide en annexe pour assurer la qualité minimale requise à l'écoute de la prestation.



DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

L'ensemble des participant·e·s recevront par courriel la note obtenue* ainsi que les commentaires des juges dans la semaine suivant la présentation virtuelle des prestations musicales. Les notes ne seront pas dévoilées publiquement. Les mentions seront attribuées selon le tableau ci-dessous :

Note obtenue*	Mention
90 % et plus	Exceptionnel
80 % à 89 %	Excellent
70 % à 79 %	Très bien
60 % à 69 %	Bien

VOLET PARTICIPATIF

Les noms des lauréat·e·s des Prix Crescendo de même que les gagnant·e·s des autres prix du volet participatif seront dévoilés le 7 mai 2023 sur les réseaux sociaux de l'OM.

VOLET COMPÉTITIF

Les noms des 40 participant·e·s sélectionné·e·s pour participer à l'épreuve finale seront annoncés le 7 mai 2023 sur les réseaux sociaux de l'OM.

* Les décisions des juges sont sans appel.



ÉPREUVE FINALE

L'épreuve finale est ouverte aux participant.e.s du volet compétitif uniquement. Les 40 finalistes seront sélectionnés à la suite de la première étape virtuelle.

L'épreuve finale se déroulera les **27 et 28 mai 2023 à la Chapelle historique du Bon-Pasteur**, en présence du jury et devant public.

Les finalistes ne résidant pas à Montréal devront assumer les frais de transport et d'hébergement nécessaires à leur participation à l'épreuve finale.

RÉPERTOIRE

- Les finalistes pourront interpréter une ou plusieurs pièces;
- La durée totale de la performance ne doit pas dépasser **15 minutes**;
- La ou les pièces choisies ne doivent pas avoir déjà été interprétées dans le cadre du Concours;
- L'accompagnement au piano est permis dans toutes les catégories d'instruments, mais non obligatoire. Le Concours OMNI n'assumera aucuns frais d'accompagnement ;
- Les finalistes devront transmettre leur choix de répertoire et leurs partitions au plus tard le 15 mai 2023.

Les noms des lauréat.e.s du volet compétitif seront annoncés publiquement le 12 juin 2023.

PRIX

VOLET PARTICIPATIF

PRIX CRESCENDO

Dix *prix Crescendo* seront remis afin de souligner le potentiel de certain.e.s participant.e.s et de les encourager à poursuivre la pratique de leur instrument. Ces prix, accompagnés d'une bourse de 100 \$, seront remis à la suite de la première étape du Concours.

TIRAGE

Plusieurs prix feront l'objet d'un tirage au sort parmi les participant.e.s du volet participatif. Ces prix seront annoncés ultérieurement.

PRIX DE PARTICIPATION ET PRIX DU PUBLIC

Chaque participant recevra un prix de participation et des commentaires constructifs relevés par un jury formé de musiciens et de collaborateurs de l'OM.

De plus, lors de la diffusion de la première étape du concours, un Prix du public sera décerné dans chaque catégorie d'instruments aux participants ayant reçu le plus de votes.



PRIX

VOLET COMPÉTITIF

GRAND PRIX

Le Concours OMNI 2023 remettra trois grands prix, à des lauréat·e·s du volet compétitif sélectionné·e·s parmi toutes les catégories d'instruments :

- **Grand prix François Schubert** : Bourse de 5 000 \$ attribuée au grand lauréat de la catégorie 15-17 ans
- **Prix Hydro-Québec** : Bourse de 2 000 \$ attribuée au grand lauréat de la catégorie 12-14 ans
- **Prix Yannick Nézet-Séguin** : Bourse de 2 000 \$ attribuée au grand lauréat de la catégorie 7-11 ans

PRIX PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS

Des prix d'une valeur de 250 \$ à 1000 \$ seront annoncés dans chacune des catégories d'âge et d'instruments et décernés parmi les finalistes.

BOURSE À LA MÉMOIRE DE LISE BEAUCHAMP

Une bourse sera remise à la mémoire de la hautboïste Lise Beauchamp. [En savoir plus.](#)

RÉCITALS À LA CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASTEUR

La Chapelle historique du Bon-Pasteur invitera certain·e·s lauréat·e·s du volet compétitif à participer à une série de concerts dans le cadre de sa programmation 2023-2024.

PRIX DE PARTICIPATION ET PRIX DU PUBLIC

Chaque participant·e recevra un prix de participation et des commentaires constructifs relevés par un jury formé de musicien·e·s et de collaborateur·trice de l'OM. De plus, lors de la diffusion de la première étape du concours, un Prix du public sera décerné dans chaque catégorie d'instruments aux participant·e·s ayant reçu le plus de votes.

En cas d'égalité, le jury se réserve le droit de scinder une bourse en deux, à l'exception du Grand prix François Schubert.



DROIT À L'IMAGE – CONSENTEMENT ET RENONCIATION

Par son inscription au Concours OMNI, le ou la participante consent à ce que tout enregistrement sonore, photographique et vidéographique de sa personne, lié à sa participation au Concours, soit utilisé aux fins de diffusion et de promotion des activités de l'OM.

Il ou elle donne sa permission irrévocable à l'OM, ses représentant-e-s, légataires, employé-e-s et toute autre personne agissant avec sa permission d'utiliser, de distribuer et de diffuser, les images où il apparaît ainsi que l'enregistrement sonore de sa voix, et ce, sur tous ses supports de diffusion (numériques et imprimés), existants et futurs, le tout, sans compensation.

Le ou la participant-e renonce notamment au droit d'inspecter ou d'approuver le produit final dans lequel son image et/ou sa voix apparaît et dégage l'OM, ses représentant-e-s, légataires, employé-e-s et toute autre personne agissant avec sa permission, de toute responsabilité pouvant découler de l'utilisation de son image et/ou de sa voix.

L'OM s'engage à utiliser ces images et cette voix, le cas échéant, avec respect et discernement.

DATES IMPORTANTES

Ouverture des inscriptions : 12 décembre 2022

Fermeture des inscriptions : 20 mars 2023 à 23 h 59

Diffusion des vidéos de tous les participant(e)s sur la chaîne YouTube de l'OM : 5, 6 et 7 mai 2023

Dévoilement des lauréat(e)s du volet participatif et des finalistes du volet compétitif : 7 mai 2023

Épreuve finale à la Chapelle historique du Bon-Pasteur : 27 et 28 mai 2023

Cérémonie de remise de prix : 11 juin 2023

Dévoilement des lauréat(e)s du volet compétitif : 12 juin 2023

COORDONNÉES

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Lysandre Dunberry

Coordonnatrice, Éducation

514 598-0870, poste 41

concoursomni@orchestremetropolitain.com



ANNEXE – GUIDE TECHNIQUE

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES VIDÉOS

- Chaque pièce musicale doit être enregistrée séparément;
- Les vidéos doivent être filmées avec une caméra fixe, **en format horizontal** et en haute résolution (1920x1080 pixels, ou au minimum 1280x720 pixels, fichiers MP4 ou MOV);
- Le ou la participante doit être positionné-e au centre de l'image, de façon à ce que le haut de son corps, son instrument et ses mains soient bien visibles;
- L'enregistrement vidéo doit avoir été réalisé dans le but de participer au Concours OMNI. **Ainsi, au début de chaque vidéo, le ou la participante doit se présenter** et mentionner s'il s'agit de sa première, deuxième, troisième ou quatrième participation au Concours OMNI;
- Les vidéos ne peuvent être éditées ni faire l'objet d'un montage;
- Chaque nom de fichier vidéo doit inclure le nom de famille du ou de la participant-e ainsi que le titre de l'œuvre (exemple : Y.NézetSéguin_ConcertoMozart.mp4).

CONSEILS TECHNIQUES

- Si vous ne possédez pas de caméra vidéo, privilégier le téléphone ou la tablette à un ordinateur pour enregistrer la vidéo;
- S'assurer que les réglages de l'appareil sont ajustés en haute résolution (full HD), c'est-à-dire 1920x1080 pixels, ou un minimum de 1280x720 pixels;
- S'assurer que l'ambiance sonore est adéquate (aucun bruit ou musique en arrière-plan);
- Utiliser un trépied ou un support pour que le plan soit stable, ou demander à quelqu'un de tenir le téléphone;
- Privilégier une hauteur de plan au niveau des yeux, légèrement surélevée par rapport au visage;
- S'assurer que le visage soit bien éclairé. Privilégier la lumière naturelle;
- Positionner le lutrin de manière à ce qu'il ne cache pas le ou la participante.

ENVOI DES VIDÉOS

- Ne pas compresser les vidéos. Il est normal que la vidéo ait un volume important. À titre d'exemple, une vidéo d'une minute correspond à environ 150 mégaoctets (Mo);
- Au moment de l'inscription, l'enregistrement vidéo de chaque pièce doit être transmis dans le formulaire grâce à un lien de partage permettant le téléchargement (par exemple, [Google Drive](#) ou [Dropbox](#)). Les vidéos transmises par l'intermédiaire de WeTransfer ou de plateformes de visionnement en ligne (YouTube, Vimeo, etc.) ne seront pas acceptées.
- Si vous utilisez la plateforme Google Drive, assurez-vous de sélectionner l'option « Tous les utilisateurs disposant du lien » sous « Accès général » avant de copier le lien de partage.

CONCOURS ORGANISÉ PAR



**ORCHESTRE
MÉTROPOLITAIN**

Yannick Nézet-Séguin

PARTENAIRE OFFICIEL

